

# PARCOURS DES ENFANTS PROTÉGÉS



**Parcours de soins somatiques et psychiques renforcés et coordonnés pour les enfants concernés par une mesure de protection de l'enfance.**

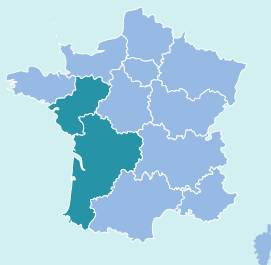
**Porteurs du projet :**

Dr Vabres (CHU Nantes) et la DGCS



**Partenaires :**

établissements et services accueillant des enfants et adolescents placés en protection de l'enfance, établissements de santé, professionnels de santé libéraux



Loire-Atlantique,  
Haute-Vienne et Corrèze  
dans la NA et PDL  
(vague 1)



Durée : 4 ans



Fonds pour l'innovation du  
système de santé (FISS) :  
8 799 K €



Tous les enfants et adolescents  
(0-18 ans) concernés par  
une mesure administrative  
ou judiciaire de protection de  
l'enfance  
Soit 7 047 mineurs (vague 1)



Paru dans  
le Journal officiel  
des 16/06/2019 et  
05/12/2019 (modificatif)



Financement  
complémentaire  
Forfait annuel par enfant